

# DOSSIER CGT :

## La valorisation de l'ancienneté à DGO

1

### Préambule :

Ce dossier traite uniquement des avantages perçus sous condition d'ancienneté au sein de l'entreprise Darty Grand Ouest : échelons, prime d'ancienneté, congés supplémentaires, médaille du travail, Comité d'entreprise, etc...

Les conditions d'indemnisation, suivant l'ancienneté, de la maladie et des accidents de travail ne sont pas abordées ainsi que celles concernant le départ en retraite. Vous les trouverez dans la convention collective 3076 (présente sur le site : [www.cgtdartyouest.com](http://www.cgtdartyouest.com) dans l'onglet accord)

Vous pouvez prendre connaissance des droits dont vous bénéficiez sans condition d'ancienneté auprès du représentant CGT le plus proche de votre site ou directement sur notre site internet [www.cgtdartyouest.com](http://www.cgtdartyouest.com) dans l'onglet « accord » ou « salaire ».

### Embarquement immédiat pour un voyage dans le temps :

**6 MOIS**

Au bout de 6 mois d'ancienneté, vous bénéficiez des avantages octroyés par le Comité d'Entreprise Darty Grand Ouest (voir site : [www.ce-dgo.fr](http://www.ce-dgo.fr)).

**1 AN**

Les salariés embauchés au 1er niveau et échelon de leur grille de qualification passent automatiquement au niveau supérieur au bout d'un an (NAO 2002 article 12) ;

### Prime de fin d'année :

Vous commencez à percevoir une prime de fin d'année, **de 80% du salaire fixe ou du minimum conventionnel**, si vous disposez d'une ancienneté continue d'un an au 1<sup>er</sup> décembre et si vous êtes présents et hors préavis au 30 novembre de l'année de versement (accord de substitution de l'UES Darty Grand Ouest, article 4.1 et 4.2) ;

### Congés pour évènement familiaux :

- **Garde d'un enfant malade ou d'une personne dépendante :**

Conformément à l'article 6 de l'accord de négociation annuelle 2005, et en complément de l'article 27.1c de la convention collective 3076 le salarié ayant dans l'entreprise une ancienneté au moins égale à 1 an peut demander une autorisation

d'absence spéciale (sans perte de rémunération mensuelle) en cas d'hospitalisation ou de maladie d'un enfant âgé de moins de seize ans rendant nécessaire la présence d'un parent.

Cette autorisation d'absence est de :

- 3 jours (ou 6 demi-journées) par année calendaire en cas de maladie ;
- 5 jours (ou 10 demi-journées) par année calendaire en cas d'hospitalisation.

Ces dispositions sont également applicables au salarié dont la présence serait nécessaire en raison de la maladie ou de l'hospitalisation du conjoint.

- **Mariage du salarié** : Passage à 5 jours au lieu de 4
- **Première communion d'un enfant** : 1 jour
- **Déménagement** : 1 jour non renouvelable avant 4 ans

### 2 ANS

Vous percevez dorénavant une prime de fin d'année de 80% du salaire fixe + variable. Le salaire fixe + variable correspond au salaire fixe du mois de novembre de l'année N majoré du 12ème des primes individuelles ou collectives à l'exception des primes annuelles, d'ancienneté ou exceptionnelles. (Accord de substitution de l'UES Darty Grand Ouest, article 4.1 et 4.2) ;

### 3 ANS

Vous devenez un ancien, vous percevez une prime d'ancienneté égale à 3% du salaire minimum conventionnel. Toutes les 2 années suivantes vous gagnerez 2% de plus du salaire minimum conventionnel jusqu'à 15 ans d'ancienneté (article 24.1 et 24.2 de la convention collective 3076)

### 4 ANS

Votre prime de fin d'année passe à 100% de votre salaire fixe + variable. Le salaire fixe + variable correspond au salaire fixe du mois de novembre de l'année N majoré du 12ème des primes individuelles ou collectives à l'exception des primes annuelles, d'ancienneté ou exceptionnelles (accord de substitution de l'UES Darty Grand Ouest, article 4.1 et 4.2) ;

### 15 ANS

Hé oui, onze années de bons et loyaux services se sont écoulées avec peu d'avantage supplémentaire : Tous les 2 ans votre prime d'ancienneté a pris 2% de plus du minimum conventionnel mais quinze ans d'ancienneté sonnent la fin de l'évolution de cette prime. Vous êtes arrivés au maximum avec une prime d'ancienneté de 15% du minimum conventionnel (article 24.1 et 24.2 de la convention collective 3076).

J'espère que pendant toutes ces années écoulées vous avez pu évoluer dans la grille ou en statut, grâce aux entretiens individuels annuels.

En tous cas, après quinze ans d'ancienneté ininterrompus, vous avez droit à un jour de congé payé supplémentaire. Bien mérité, n'est-ce pas ? (article 27.2 de la convention collective 3076)

### 20 ANS

Déjà 20 ans. C'est pour vous le temps des honneurs. En effet, sur production dans les 6 mois de la remise du diplôme qui rappelle les services pour lesquels ils sont récompensés, les récipiendaires :

- de la médaille d'honneur du travail d'argent qui totalisent 20 ans d'ancienneté au sein de l'entreprise bénéficient de 5 bons d'achats de 100 euros (Accord de substitution de l'UES Darty Grand Ouest dans son article 3.3 et NAO 2015 dans son article 7.6)

20 ans c'est également le moment où vous gagnez encore des jours de CP supplémentaires : deux de plus. Cela vous fait au cumul 3 jours supplémentaires de CP (article 27.2 de la convention collective 3076).

### 25 ANS

Vous êtes invités à vous reposer encore davantage : vous bénéficiez d'un jour de CP supplémentaire. Au cumul, cela vous fait 4 jours de CP supplémentaires. Mauvaises nouvelles : cela s'arrête là. Vous êtes arrivés au terminus des jours de CP supplémentaires.

### 30 ANS

Toujours fidèle au poste. Respect. Les honneurs continuent pour vous : Après la médaille d'argent pour les 20 ans, c'est maintenant la médaille d'honneur vermeil qui vous donne droit, dans les mêmes conditions que celle d'argent, à 5 bons d'achats de 100 euros.

### 40 ANS

10 ans de plus, respect à nouveau. Pour vous, c'est l'apothéose des honneurs avec la médaille « grand or » qui vous honore et vous gratifie, dans les mêmes conditions que celles pour les médailles précédentes, de 5 bons d'achats de 100 euros.

## Conclusion :

Nous espérons que ce « voyage dans le temps » de la valorisation de l'ancienneté chez Darty Grand Ouest vous aura intéressé voire même vous aura été utile.

Le constat que l'on peut faire, si la volonté est de rendre attractif le travail chez Darty pour réduire le turn-over et donner des perspectives d'évolutions, c'est qu'il y a certainement encore de la place pour valoriser l'ancienneté dans notre entreprise.

La CGT Darty grand Ouest s'y emploiera aussi longtemps qu'elle sera présente à DGO.